## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

## Liste des délibérations

(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à GRANGE Guy)

Étaient absents excusés : FALCOZ Corine - GRANGE Christian

## Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

- 1. Délibération n°22-11-115 Régime juridique des tarifs des remontées mécaniques
  - → approuvée à l'unanimité
- 2. Délibération n°22-11-116 : Création de la Société Publique Locale (SPL) Maurienne Galibier -Approbation des statuts et de la convention d'objectifs afférents
  - → approuvée à l'unanimité
- 3. Délibération n° 22-11-117: Passage d'une conduite communale d'eaux usées et d'eau potable en forêt domaniale (vers la station d'épuration de la Calypso et secteur Choseaux Ville) conventions afférentes avec l'Office National des Forêts
  - → approuvée à l'unanimité
- **4.** Délibération n° 22-11-118 : Étude de la desserte forestière intercommunale des Eterpets Convention afférente avec l'Office National des Forêts
  - → approuvée à l'unanimité
- **5.** Délibération n° 22-11-119: Délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons Homologation des tarifs 2022/2023
  - → approuvée à l'unanimité

- **6.** Délibération n° 22-11-120 : Délégation de service public pour la gestion du Bar-restaurant d'altitude de Thymel Approbation du rapport annuel au concédant 2021/2022
  - → approuvée à l'unanimité
- 7. Délibération n° 22-11-121 : Instauration d'un service communal de garderie périscolaire pour la saison d'hiver 2022 2023
  - → approuvée à l'unanimité
- **8.** Délibération n° 22-11-122 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2021
  - → approuvée à l'unanimité
- **9.** Délibération n° 22-11-123 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2021
  - → approuvée à l'unanimité
- **10.** Délibération n° 22-11-124 : Composition de la commission municipale en charge du devenir de « la ferme des Pierrots »
  - → approuvée à l'unanimité
- 11. Délibération n° 22-11-125 : Tarifs du parc souterrain de l'Eglise
  → approuvée à l'unanimité
- **12.** Délibération n° 22-11-126 : Subvention à l'Association du personnel communal pour participation aux forfaits de ski du personnel communal → approuvée à l'unanimité
- **13.** Délibération n° 22-11-127 : Budget principal 2022 : décision modificative budgétaire  $N^\circ$  3
  - → approuvée à l'unanimité
- **14.** Délibération n° 22-11-128 : Convention avec le Secours Aérien Français relative aux secours héliportés pour la saison 2022/2023
  - → approuvée à l'unanimité
- **15.** Délibération n° 22-11-129 : Remboursement des secours sur pistes et bas de pistes Tarifs des secours sur pistes et bas de pistes de la SEM Valloire, tarifs des interventions du Service départemental et d'Incendie et de secours de la Savoie (SDIS 73) et des secours héliportés pour la saison 2022-2023
  - → approuvée à l'unanimité
- **16.** Délibération n° 22-11-130 : Taxe d'aménagement Modalités de reversement à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier
  - → approuvée à l'unanimité

- 17. Délibération n° 22-11-131 : Construction de la nouvelle Télécabine de la Sétaz Instauration de Servitudes Loi Montagne
  - → approuvée à l'unanimité
- **18.** Délibération n° 22-11-132 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lie à un accroissement saisonnier d'activité
  - → approuvée à l'unanimité
- **19.** Délibération n° 22-11-133 : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
  - → approuvée à l'unanimité
- **20.** Délibération n° 22-11-134 : Indemnité spéciale mensuelle de fonction des personnels de police municipale

→ approuvée à l'unanimité

Affichée et publiée le 28 novembre 2022.

Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.